

## Formation ENVIRONNEMENT

Avant-projet de programmes statistiques 2007

page

<b>INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT (IFEN)</b> .....	2
<b>AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME)</b> .....	8
<b>Extraits de programmes statistiques présentés à d'autres formations</b> .....	10
<b>Fiches de présentation d'enquêtes pour information</b> .....	19

*Réunion du 1er juin 2006*

## Institut français de l'environnement - IFEN

### 1. Exposé de synthèse

En matière d'environnement, le contexte est caractérisé par les orientations prioritaires définies, aussi bien au niveau national qu'européen. Ce sont notamment le changement climatique, la biodiversité, la politique de l'eau, la prévention des risques, le développement durable.

Les travaux de l'Ifen sur la création de connaissance environnementale s'articulent selon 3 axes :

- connaissance de l'Etat des milieux et de la biodiversité, et de leurs évolutions
- connaissance des pressions exercées sur l'environnement par les activités économiques et humaines
- connaissance des impacts de l'environnement sur l'économie et la société.

#### Etat des milieux

Dans le cadre du GIS (groupement d'intérêt scientifique) Sol, l'Ifen continuera à participer, notamment avec l'INRA, à la mise en place d'un outil de connaissance s'appuyant sur trois piliers :

- l'établissement d'un référentiel géographique (carte pédologique au 1/100 000 ème)
- le rassemblement d'autant de données d'analyses de sol existantes que possible (BDAT : base de données d'analyses de terre)
- la mise en œuvre d'un programme de mesure de paramètres indiquant la qualité des sols sur un ensemble de points statistiquement représentatif (Réseau de Mesure de la Qualité des Sols, RMQS), indispensable pour évaluer les biais des données, beaucoup plus nombreuses, de la BDAT.

Le GIS est en cours de renouvellement pour la période 2006-2011 après avoir fait l'objet d'évaluations élogieuses quant au travail accompli dans sa première période de 5 ans d'existence.

#### Pressions sur l'environnement

L'Ifen continuera à travailler sur les déchets dans le cadre du règlement statistique n° 2150/2002 afin de préparer la réponse relative à l'année 2006, qui devra être améliorée par rapport à la première réponse relative à l'année 2004 (action décrite plus bas).

La troisième enquête auprès des collectivités locales sur la gestion de l'eau et l'assainissement, faite en collaboration avec le Scees, est réalisée en 2006. Son exploitation devrait débuter fin 2006 et se poursuivre sur toute l'année 2007.

Les préoccupations de développement durable impliquent de connaître les relations entre le développement économique et les pressions sur l'environnement. Deux types d'outils peuvent fortement y contribuer :

- les comptes de flux de matière, qui analysent l'économie du point de vue des échanges de matières, de l'extraction de ressources naturelles aux rejets de polluants ;
- NAMEA (National Accounting Matrix including Environmental Accounts), qui analyse au niveau des branches d'activités les liens entre l'économie monétaire et la production de polluants ou la consommation de ressources.

Des demandes internationales (G8, Conseil de l'OCDE, Eurostat...) incitent à progresser sur le développement de ces outils. L'Ifen continuera à étudier les possibilités d'implémentation de ces outils en France, sachant que leur mise en place en grandeur réelle n'est pas envisageable avec ses seuls moyens et ne pourra résulter que d'une collaboration avec d'autres services statistiques.

#### Risques, économie et société

L'Ifen continuera à travailler avec l'AFSSET à la mise en place du système d'information Santé Environnement.

L'étude test sur l'évaluation des enjeux vulnérables au risque d'inondation s'est révélée concluante et a abouti à deux méthodologies complémentaires qui utilisent soit le RIL quand il est disponible pour une caractérisation fine des enjeux, soit les données communales et Corine Land Cover pour des dénombrements. Le test montre que, pour les dénombrements, l'incertitude du géoréférencement du RIL et des limites des zones inondables conduit à ce que la précision de la méthode basée sur le RIL a un niveau de précision comparable à celui obtenu par l'utilisation des données communales et de CLC. 2006 sera employé à déterminer avec l'INSEE les modalités de généralisation au territoire national, en collaboration avec la DPPP. Une généralisation étalée sur 2006-2007 et une publication en 2007 est ainsi envisagée. Il est important de noter que les méthodologies développées pour les zones inondables seront a priori facilement transposables pour déterminer les enjeux exposés à n'importe quel risque ou nuisance caractérisable par un périmètre géoréférencé.

## **Synthèses et diffusion**

Après la publication en 2006 d'un nouveau rapport sur l'état de l'environnement en France, l'effort se portera sur la diffusion via internet, avec un enrichissement de la rubrique « Données essentielles » par l'ajout de nouveaux thèmes et de davantage de séries statistiques. L'amélioration des comparaisons internationales restera une préoccupation forte.

Le travail sur les indicateurs de développement durable continuera essentiellement par l'examen des domaines insuffisamment couverts, que ce soit dans un cadre international (Eurostat, ONU) ou national.

La mise en forme et le suivi d'indicateurs, associés ou non à des engagements officiels, fait l'objet de demandes régulières. Dans ce cadre, il est prévu d'élaborer une synthèse des indicateurs de pression sur l'environnement des différents secteurs d'activité.

Le rapport sur la dépense en faveur de l'environnement continuera à évoluer dans le souci d'un éclairage plus pertinent des questions environnementales : recherche d'un partage volume-prix, réflexion pour distinguer dépenses curatives et préventives...

Un rapport thématique sur les aspects sociaux de l'environnement sera présenté en 2007 à la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement.

La collaboration avec les Dires se poursuivra dans l'objectif d'améliorer la mise à disposition de résultats régionaux et départementaux (fiches synthétiques et tableaux sur internet) et de constituer une base de données communales permettant d'établir par agrégation des bilans pour un territoire.

L'Ifen sera également fortement impliqué dans la mise en œuvre de divers textes qui visent à améliorer l'accès du public à l'information environnementale (convention d'Aarhus, directive Inspire...). Ces textes concernent bien au-delà du ministère de l'écologie et du développement durable.

Une réflexion interne sur la gestion des données a abouti à l'ouverture de plusieurs chantiers visant à mieux gérer les relations avec les producteurs de données, mieux harmoniser le stockage de ces données d'origines et de formats variés afin d'en faciliter l'accès, et mieux documenter données et traitements.

## **2. Travaux nouveaux pour 2007**

### **2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

L'Ifen ne devrait pas réaliser de telles enquêtes en 2007. Il convient toutefois de noter que d'autres services statistiques réaliseront en collaboration avec l'Ifen des enquêtes ayant un objectif environnemental. Il s'agit principalement d'enquêtes pour connaître la production 2006 de déchets non dangereux, réalisés par l'INSEE, le SESSI et le SCEES. Par ailleurs, L'Ifen participe au comité de pilotage et au financement d'enquêtes plus générales apportant des éléments utiles pour une exploitation dans le champ environnemental, l'enquête sur les pratiques culturelles du SCEES et l'enquête transports du SESP. Ces enquêtes sont présentées aux formations correspondantes du Cnis.

## **2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2007**

Les installations classées pour la protection de l'environnement qui produisent dans l'année plus de 10 tonnes de déchets dangereux sont tenues d'en déclarer la nature et la quantité à l'administration. Par ailleurs, les exploitants d'installation de traitement de ces déchets sont eux aussi tenus d'en déclarer la nature, la quantité et le mode de traitement à l'administration. L'exploitation statistique de ces déclarations portant sur 2006 sera réalisée en 2007 pour élaborer les parties correspondantes de la réponse 2008 au règlement statistique déchet de 2008..

Une collaboration avec la Direction générale de la comptabilité publique se met en place pour une meilleure analyse des dépenses des collectivités en faveur de l'environnement et pour l'établissement de comptes par district exigés par la directive cadre sur l'eau.

## **3. Opérations répétitives**

### **3.2. Exploitation de fichiers administratifs**

Exploitation des déclarations de mouvements transfrontaliers de déchets dangereux.

## **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

L'IFEN veille à mobiliser les sources administratives existantes quand cela est possible. C'est le cas pour les déclarations relatives aux déchets dangereux transmises aux DRIRE par les ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement).

## **5. Aspects particuliers du programme 2007**

### **5.1. Aspects « régionaux et locaux »**

La base Eider de données régionales et départementales sur l'environnement continuera à s'enrichir et à être tenue à jour. Sa diffusion sera facilitée par son portage sur internet. Ce nouveau support permettra l'ajout de fiches synthétiques par région.

Tirant parti de l'expérience des Cahiers régionaux, l'Ifen a constitué un guide méthodologique pour l'élaboration d'un « état régional de l'environnement », actuellement en cours de validation. En 2007, ce guide servira de support pour le travail en commun avec les Diren, en particulier en relation avec les démarches d'évaluation du niveau régional (CPER, par exemple), mais aussi comme aide pour les autres niveaux territoriaux.

La démarche de constitution d'une base communale de données intéressant l'environnement se poursuivra, les Diren ayant confirmé l'intérêt pour elles d'agréger ces données dans un territoire comme un parc naturel régional, un bassin versant ou un pays.

### **5.2. Aspects « environnement »**

La totalité du programme de l'Ifen concerne l'environnement.

### **5.3. Aspects « européens »**

En matière de réglementation, il existe désormais le règlement statistique sur les déchets, déjà évoqué. EUROSTAT propose de nouveaux règlements statistiques sur la commercialisation et l'usage des pesticides, sur les flux de matières et sur NAMEA, un outil permettant de relier les activités économiques et les pressions environnementales.

Les textes facilitant l'accès du public aux informations environnementales progresseront dans leur application :

- La convention d'Aarhus incite à développer la mise à disposition d'un maximum d'informations, notamment sur le web. Elle pose le principe du libre accès aux informations et fait obligation aux

autorités de répondre aux citoyens. Son application impliquera de développer des outils facilitant la recherche de l'information.

- La directive Inspire relative à l'établissement d'une infrastructure d'information spatiale devrait être adoptée en 2006. En 2007, les spécifications relatives aux métadonnées et aux services en ligne devraient être définies. L'échéance pour la spécification des données est l'année 2009.

## 6. Diffusion des travaux

La gamme éditoriale de l'Ifen a été rénovée et simplifiée en 2005. Elle comprend désormais trois collections de publications classiques ou téléchargeables (*Le 4-pages de l'Ifen*, *Les Dossiers de l'Ifen*, et *Les Synthèses de l'Ifen*). Une rénovation du site web est en cours pour enrichir son contenu et améliorer l'ergonomie de la navigation. L'Ifen est en outre associé au portail de la statistique publique.

## 7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

### Formation «Environnement», récapitulatif des opérations nouvelles ou de périodicité supérieure à l'année

Opérations	Unité	Période	Observations	Suivi
Enquête "Eau et assainissement"	SCEES - IFEN	Début 2006.	Avec usage de sources administratives	Enquête en cours de réalisation au 1 <sup>er</sup> semestre 2006
Connaissance des déchets	IFEN – ADEME – SES	2005 , 2007	Réponse aux exigences du règlement européen sur les déchets (origines et traitements des déchets), voir programme « industrie »	Enquêtes 2005 achevées ; faites par l'Ademe auprès des entreprises industrielles et le SESP et l'IFEN auprès des entreprises de démolition

Voir aussi les opérations concernant l'environnement dans les programmes des formations « agriculture », « industrie, IAA, énergie » et « démographie, conditions de vie ».

## Annexe : liste des publications diffusées effectivement en 2005, prévues en 2006

## 2005

<b>LES DONNEES DE L'ENVIRONNEMENT</b>		
<b>Parution</b>		<b>Titre</b>
Janvier	N° - 99	La perception sociale des risques naturels
Février	N° - 100	Le rôle majeur de l'intercommunalité dans la gestion publique de l'environnement
Mars	N° - 101	Les changements d'occupation des sols de 1990 à 2000 : plus d'artificiel, moins de prairies et de bocages
Avril	N° - 102	Les indices du réchauffement climatique
Mai-Juin	N° - 103	32 milliards d'euros pour protéger l'environnement
Juillet	N° - 104	Les prélèvements d'eau en France et en Europe
Août	N° - 105	Les multiples valeurs de la forêt française
<b>LE 4 PAGES DE L'IFEN</b>		
Septembre 2005	N° - 106	L'érosion des sols, un phénomène à surveiller
Octobre 2005	N° - 107	Les métiers de l'environnement victimes de leur succès
Nov-Déc. 2005	N° - 108	L'intérêt des biocarburants pour l'environnement
<b>ETUDES ET TRAVAUX</b>		
Mai 2005	N° - 44	La gestion de l'eau potable en France en 2001 (22 p. + CD-Rom)
<b>NOTES DE METHODE</b>		
Juin 2005	N° - 15	Les déchets de l'agriculture en France - Essai de quantification (146 p.)
Août 2005	N° - 16	Les comptes de la forêt : enjeux et méthodes (84 p.)
<b>LES DOSSIERS DE L'IFEN</b>		
Septembre 2005	N° - 1	EIDER : décrire l'environnement dans les régions (19 p. + CD-Rom)
<b>LES DOSSIERS DE L'IFEN : LES TELECHARGEABLES</b>		
Novembre 2005	N° - 2	Les dépenses d'environnement des Départements et des Régions (1996-2005) (24 p.)
<b>OUVRAGES DE REFERENCE</b>		
Juin 2005		L'économie de l'environnement en 2003 – Rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement (139 p.)
<b>LES SYNTHESSES DE L'IFEN</b>		
Octobre 2005		10 indicateurs clés de l'environnement + version anglaise

## 2006

(**avertissement** : ce programme correspond à ce qui paraît souhaitable mais est susceptible de modifications et d'allègements en cours d'année)

## Le 4-pages de l'Ifen

<b>titre</b>
Les pratiques environnementales et l'opinion des Français
Les oiseaux d'eau
L'économie de l'environnement
L'agriculture dans les zones humides
L'indice d'évolution de la qualité de l'air
Niveau d'atteinte par la France des grands objectifs publics européens en

environnement
Consommation d'énergie et émissions de GES des ménages
Impacts des infrastructures routières
Les déchets de démolition
L'environnement dans les régions
L'occupation des sols dans les zones Natura 2000
L'érosion du littoral
Elevage laitier et qualité des eaux
Les émissions dans l'air par branche d'activités
Les dépenses des collectivités locales en matière de déchets
La matière organique dans les sols
<i>Les déchets</i>

### Les Synthèses de l'Ifen

L'économie de l'environnement en 2004 – Rapport de la CCEE 2005
<b>Rapport sur l'état de l'environnement en France</b>
Dépliant "10 Indicateurs clés de l'environnement"

### Les produits web de l'Ifen

Données essentielles de l'environnement
Tableaux régionaux
Kit pour diagnostic ou profil régional
Indicateurs
Observatoire du littoral - Indicateurs
Observatoire des zones humides

### Les Dossiers de l'Ifen

Namea, un outil pour relier activités économiques et pressions environnementales
La méthode des flux de matières
L'occupation des sols dans les zones Natura 2000
Les émissions dans l'air des activités économiques (NAMEA air, énergie)
Les pesticides dans l'eau, bilan 2003-2004
Résultats complets de l'enquête pratiques environnementales

### Les dossiers téléchargeables de l'Ifen : mise en ligne pdf seulement, pas de version papier imprimée

Enquête eau 2001-partie assainissement
Indice global de la qualité de l'air
L'érosion du littoral
Version anglaise du REE
Les déchets de démolition
Les statistiques des déchets
Flux de déchets transfrontaliers 2005

### Les lettres de réseau des observatoires

4 lettres de liaison de l'Observatoire du littoral
3 lettres du GIS Sol

## Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME

### Département des Observatoires, des Coûts et de la Planification des Déchets

#### Partie 1 – les enquêtes ADEME 2005 sur les déchets

En matière de déchets, deux enquêtes nationales ont été réalisées en 2005 :

- ✓ **L'enquête ITOM 2005** (portant sur les données 2004) dans le cadre du cycle bisannuel entamé en 2001 et concordant avec l'exigence du règlement européen 2150/2002, relatif aux statistiques sur les déchets, de faire de 2004 la première année de référence. 1 850 installations ont été questionnées. Le taux de retour est supérieur à 80% et les résultats sont disponibles auprès de l'ADEME.
- ✓ **L'enquête sur les déchets dangereux et non dangereux des entreprises**, dans le cadre également du règlement statistique européen. 5 800 établissements sont concernés par l'enquête qui a reçu du CNIS un visa d'enquête reconnue d'intérêt général et de qualité statistique à caractère obligatoire. Plus de 4 000 établissements ont retourné le questionnaire (pour un objectif statistique initial de réponse de 2500), soit environ 70 % de retour. Les résultats sont disponibles auprès de l'ADEME.

#### Partie 2 – enquêtes et études de l'ADEME en 2006

Le Département des Observatoires, des Coûts et de la Planification des Déchets :

- ✓ poursuit la préparation de la seconde **campagne nationale de caractérisation des ordures ménagères** après celle de 1993 (début de la campagne : fin 2006/début 2007), demandée par le Ministère de l'Ecologie dans le plan national de prévention de la production de déchets présenté en février 2004, et a réalisé :
  - ✓ une étude de recueil des attentes de tous les acteurs concernés par cette campagne,
  - ✓ une étude pour la détermination des catégories et sous catégories de déchets à prendre en compte,
  - ✓ une étude pour déterminer une méthode d'échantillonnage en déchèterie,
 et complètera ces actions en 2006 par :
  - ✓ la rédaction du guide de réalisation de la campagne,
  - ✓ le choix statistique des collectivités échantillonnées,
  - ✓ la matrice de correspondance déchets secs /déchets humides.
- ✓ a initié fin 2005 une **enquête exhaustive sur la collecte déchets ménagers et assimilés**, comprenant des informations sur les intercommunalités (réalisé), les différents types de collecte et les déchèteries, qui se poursuit jusqu'à l'automne 2006
- ✓ a lancé en 2006 :
  - ✓ une enquête sur **le prix de la mise en décharge des ordures ménagères** (résultats attendus fin d'année)
  - ✓ une enquête sur **les coûts de la filière de gestion des bio déchets** (résultats attendus fin d'année)

#### Partie 3 – Autres travaux d'observation

Un travail important est réalisé sur l'**outil SINOE** - Système d'INformation et d'Observation de l'Environnement - ([www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)) pour assurer son développement et y ajouter régulièrement des données complémentaires sur les déchets. Une stratégie d'utilisation de SINOE pour alimenter tout ou partie de la réponse au RSE est en cours de discussion avec le MEDD et l'IFEN. SINOE doit aussi



permettre une saisie directe des données d'enquête par des prestataires (droits d'accès spécifiques). Cet outil donne aux collectivités la possibilité de gérer leurs propres données au sein d'un espace privatif et d'utiliser ainsi SINOE comme base de données départementale ou régionale. A ce jour, 3 Conseils généraux ont signé une convention d'utilisation avec l'ADEME et d'autres sont en cours de discussion.

Concernant toujours le domaine des données déchets, l'ADEME a produit en septembre 2005 un document « **chiffres clés déchets** » diffusé aux assises des déchets de la Baule et téléchargeable sur [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr). Ce document sera régulièrement actualisé, notamment en 2006 en intégrant les résultats ITOM 2004 et ceux de l'enquête déchets des entreprises.

L'ADEME poursuit aussi l'analyse des **appels d'offres publics sur le domaine des déchets** et des avis d'attribution afin de suivre les tendances des collectivités locales dans leurs investissements concernant la gestion des déchets municipaux. Pour plus d'information, consulter [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) (base de données marchés publics déchets)

En 2006, l'ADEME continuera l'analyse des orientations des **plans de gestion des déchets** (déchets ménagers et assimilés, déchets dangereux, déchets du BTP, déchets de soin). Les Plans d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés seront étudiés en priorité et une méthodologie d'analyse des **risques de pénurie** d'installations de traitement sera proposée.

L'ADEME a mis en place début 2005 un **Comité de Connaissance des Coûts** rassemblant la majorité des acteurs concernés par les coûts de gestion des déchets ménagers. L'objectif est entre autres de produire une méthodologie homogène de présentations des coûts (dépenses et recettes) afin d'évaluer le coût des filières et de permettre une comparaison entre collectivités équivalentes. Une matrice standard de présentation des coûts a été validée par le Comité.

Parallèlement, la **méthode ComptaCoût** (méthode permettant d'extraire de la comptabilité publique les informations nécessaires au renseignement d'un cadre homogène et standard d'expression des coûts de service public d'élimination des déchets) est proposée aux collectivités avec une formation de base de 4 jours.

Enfin l'agence s'implique fortement dans l'accompagnement des collectivités sur les systèmes de financement, notamment sur la **redevance spéciale** (réactualisation du guide)) et sur la **redevance incitative** (organisation d'une journée technique à Paris le 14 juin 2006).

#### **Partie 4 – Poursuite des enquêtes**

La réalisation des enquêtes statistiques par les services spécialisés des ministères concernés (écologie, industrie, agriculture, équipement) et l'alimentation de SINOE par des données administratives conduit l'ADEME à réfléchir sur les conditions d'utilisation, de présentation et de restitution des données dans SINOE, mais surtout sur la pré-saisie des questionnaires pour les prochaines enquêtes exhaustives (ITOM, déchets dangereux, ...). Dans tous les cas, les seules informations nécessaires aux réponses au RSE sont insuffisantes pour assurer le suivi des politiques locale et nationales en matières de déchets. Il sera donc nécessaire de compléter régulièrement les données statistiques par de nouvelles enquêtes complémentaires exhaustives.

**Extraits d'avant-projets de programmes statistiques 2007  
examinés par d'autres formations du CNIS**

Page

- Formation Agriculture .....	11
- Formation Commerce, services .....	13
- Formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie .....	14
- Formation Transports, tourisme .....	16
- Formation Urbanisme, équipement, logement .....	18

## Formation Agriculture

### Ministère de l'agriculture et de la pêche Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)

#### Partie 1 – Exposé de synthèse

**En matière d'enquêtes** auprès des exploitations agricoles, l'année 2007 verra la réalisation de trois opérations particulières dont les deux premières résultent d'obligations communautaires :

- l'enquête quinquennale sur la structure des vergers, la précédente édition remonte à 2002, et dont l'objectif est la mesure du potentiel de production,
- l'enquête sur la structure des exploitations agricoles, troisième et dernière de la décennie avant le recensement de 2010.
- l'enquête sur les pratiques culturales en viticulture, extension à ce domaine de l'enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures dont la collecte sur le terrain est programmée pour l'automne 2006.

Par ailleurs, une enquête sur les bâtiments d'élevage sera préparée en vue d'une réalisation en fin d'année 2008.

**Les premiers travaux de préparation du recensement agricole 2010** vont s'amplifier en 2007 à la suite de ceux qui ont débuté. Au plan européen, un projet de règlement est en discussion avec Eurostat, qui fixera notamment la liste des variables communautaires. Au plan français, les réflexions préparatoires actuelles concernent une éventuelle révision de la définition statistique de l'exploitation agricole, ainsi que certains aspects techniques et organisationnels.

**Sur les statistiques des déchets issus de l'agriculture** les travaux d'adaptation au règlement communautaire de fin 2002 sont en cours. L'année 2006 sera consacrée au traitement d'aspects méthodologiques avec Eurostat, et à l'actualisation de certaines sources et méthodes d'estimation utilisées pour l'étude pilote réalisée fin 2004 en collaboration avec l'IFEN et l'ADEME. Les premières données doivent être transmises à Eurostat mi-2008 sur l'année 2006.

Plusieurs projets de **règlement européen** sont envisagés ou préparés par EUROSTAT.

Ils concernent :

- la refonte de plusieurs règlements cadre, liée au processus de simplification du nombre de textes statistiques en vigueur : enquête cheptel, bovin, porcin, caprin, enquêtes sur les céréales et autres produits végétaux.
- le remplacement ou la modification du règlement cadre 571/88 sur les enquêtes de base et intermédiaires concernant la structure des exploitations agricoles (recensement agricole et enquêtes structures 2013, 2016), le texte actuel arrivant à échéance avec l'enquête 2007.
- la proposition de règlement cadre statistique sur les pesticides, toujours en cours de discussion, qui pourrait éventuellement se concrétiser en 2007.

**Les évolutions du système communautaire de statistique agricole** souhaitées par Eurostat sont prises en considération dans le programme de travail 2007. Elles concernent principalement l'émergence de nouveaux besoins des utilisateurs : réforme de la PAC, préoccupations environnementales, développement rural, sécurité sanitaire, élargissement de l'Union, optimisation des ressources statistiques et aussi thématiques nouvelles (par exemple, statistiques sur les pesticides, sur les signes de qualité).

Afin de répondre au nouveau règlement sur les statistiques sur les déchets, un premier dispositif de recueil d'information, coordonné par l'IFEN, a été mis en place pour la réponse à transmettre à Eurostat en juin 2006. Concernant la deuxième réponse à fournir en 2008 pour un recueil d'information réalisé en 2007, le SCEES centrera son effort sur le suivi de la production de déchets organiques. La partie déchets banals des industries agricoles et alimentaires sera assurée par enquête par le SESSI. Pour le volet

déchets dangereux, l'IFEN procédera à une exploitation centralisée pour tous les secteurs d'activité sur la base des déclarations administratives transmises aux DRIRE.

## **2. Travaux nouveaux pour 2007**

### **b) Enquête Pratiques culturelles en viticulture 2007**

Cette enquête est une extension de l'enquête sur les Pratiques culturelles 2006 en grandes cultures. C'est la première fois que la viticulture fera l'objet d'une telle observation de la part du Scees. L'opération sera conduite en partenariat avec l'IFEN, l'Onivins et la DGFAR du ministère de l'agriculture. L'objectif est la description des pratiques agronomiques (notamment contrôle de l'enherbement, utilisation d'insecticides et fongicides, ...). Les grandes zones viticoles devraient être couvertes : Languedoc-PACA, Bordelais, Charentes, Val de Loire, Champagne, Bourgogne, Beaujolais, Alsace. L'échantillon de parcelles (autour de 6 000) pourrait être tiré dans le casier viticole informatisé. La collecte aura lieu début 2007 par enquêteur. Un avis d'opportunité favorable à l'enquête sur les pratiques culturelles a été donné par la formation Agriculture du CNIS le 7 avril 2004, dans laquelle était mentionnée une extension possible à la viticulture.

## **5. Aspects particuliers du programme 2007**

### **5.2. Aspects « environnement »**

L'enquête « Pratiques culturelles en viticulture 2007 », dont la collecte est prévue début 2007, permettra de décrire et caractériser les pratiques d'exploitation des viticulteurs, en particulier dans le domaine des traitements phytopharmaceutiques, important pour ce secteur. Elle complètera l'enquête sur les pratiques en grandes cultures programmée à l'automne 2006.

L'enquête annuelle Teruti-Lucas permet une description de l'occupation physique et fonctionnelle du territoire et de ses évolutions ; elle contribue à la connaissance de l'espace et des milieux naturels. Ses utilisations potentielles sont multiples : paysage, urbanisation, ... Elle a été rénovée comme prévu en 2005, avec comme caractéristiques essentielles le géoréférencement des points, une base élargie de points permettant le montage d'enquêtes spécifiques, un nouvel échantillon annuel mieux réparti spatialement (plus de segments, mais moins de points par segment). Dans le cadre du programme européen d'enquêtes pilotes LUCAS sur l'utilisation du territoire, EUROSTAT a décidé de tester une nouvelle méthodologie de réalisation d'enquête en 2006. Suite à ces expérimentations, devrait être décidée en 2007 la suite éventuelle des travaux européens.

Menés en collaboration avec l'IFEN en application du règlement communautaire 2150/2002 du 25/11/2002, les travaux sur les statistiques de déchets issus de l'agriculture devront déboucher mi-2008 sur des estimations de quantités de déchets produits et traités pour l'année 2006, par catégorie de déchets.

Des travaux de synthèse sont menés par ailleurs sur le thème des relations entre l'agriculture et l'environnement, comme les bilans annuels d'azote et de phosphore, ou la participation au suivi des engagements du protocole de Kyoto.

Le SCEES conduit en 2006 en partenariat avec l'IFEN et la Direction de l'Eau du MEDD, l'enquête auprès des collectivités locales sur le service public de l'eau-assainissement.

## Formation Commerce, services

### Insee - Direction des statistiques d'entreprises Département des activités tertiaires

#### 1. Exposé de synthèse

Le programme de production statistique du département des activités tertiaires est caractérisé par le lancement de deux nouvelles enquêtes thématiques fin 2006, de nature très différente :

- . l'une transversale à tous les secteurs portera sur les technologies de l'information et de la communication,
- . l'autre spécifique aux secteurs du commerce sur le suivi des déchets.

#### 2. Travaux nouveaux pour 2007

##### 2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

###### *Enquête sur le suivi statistique des déchets*

Le règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets du 25 novembre 2002 demande d'évaluer la production de déchets (en tonnage) de 19 secteurs d'activité. Dans le domaine du tertiaire, trois secteurs sont concernés : les « activités de services » (NACE G à Q, sauf 51.57 et 90), le commerce de gros de déchets et débris (51.57) et l'assainissement, voirie et gestion des déchets (90). La nomenclature des déchets comporte 48 postes : 21 catégories de déchets dangereux et 27 de déchets non dangereux (banals) ; a priori, les enquêtes sur les activités de services ne porteront que sur les déchets non dangereux dans la mesure où les déchets dangereux sont connus par une source administrative. Le règlement comporte une obligation de réponse biennale, soit à partir de mi-2008 sur l'année de référence 2006 pour les activités de services. La réponse au règlement européen peut s'appuyer sur des enquêtes directes auprès des établissements ou sur d'autres sources professionnelles ou administratives. De fait, on envisage de mobiliser largement les sources administratives et les enquêtes passées ou en cours de l'Ademe pour couvrir une grande part du tertiaire ; l'enquête n'est prévue que pour le commerce de gros et de détail, secteurs déjà repérés comme gros producteurs de déchets au sein du tertiaire.

Cette enquête, qui sera lancée fin 2006, fait l'objet d'une demande pour avis d'opportunité.

#### 5. Aspects particuliers du programme 2007

##### 5.2. Aspects « environnement »

L'enquête thématique sur le suivi statistique des déchets dans le commerce répond de façon directe à une préoccupation environnementale, laquelle a conduit à un règlement européen.

## Formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie

**Ministère délégué à l'industrie**  
**Service des études et des statistiques industrielles (SESSI)**

### 2. Travaux nouveaux pour 2007

#### 2.1. Enquêtes nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année

##### L'enquête sur la production de déchets non dangereux

La France doit fournir tous les deux ans un ensemble de données sur la production de déchets, dans le cadre du règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets (CE N° 2150/2002) du 25 novembre 2002. En conformité avec différents avis du CNIS, la coordination d'ensemble de la réponse est assurée par l'IFEN, auquel les différents services statistiques fournissent les informations nécessaires dans leur secteur d'activité. Le SESSI conduira donc à l'automne 2007 une enquête permettant d'évaluer la production de déchets non dangereux dans les établissements industriels. Cette enquête tirera pleinement partie des enseignements de l'opération menée à titre expérimental par l'ADEME en 2005 sur l'année de constat 2004 et viendra compléter les informations concernant les déchets dangereux collectée par voie administrative

### 3. Opérations répétitives

Les enquêtes menées auprès des établissements - l'enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) et l'enquête annuelle sur les dépenses d'investissement des industriels pour protéger l'environnement (Antipol) – ne feront pas l'objet de modifications fondamentales en 2007. L'enquête Antipol 2007 (sur 2006) sera de type « léger », limité aux seules dépenses d'investissement. Ces deux enquêtes seront présentées pour une nouvelle période de cinq ans à la formation pour avis d'opportunité, et au comité du label pour avis de conformité.

### 5. Aspects particuliers du programme 2007

#### 5.2. Aspects environnement

Dans le domaine de l'environnement, le Sessi conduit depuis 1991 une enquête annuelle sur les dépenses d'investissement des industriels pour protéger l'environnement. En 2002 a été adjoint un volet pluriannuel sur les dépenses courantes liées aux investissements réalisés pour protéger l'environnement. Celles-ci avaient fait l'objet d'une première mesure sur l'exercice 1995. Ce volet supplémentaire correspond à la demande européenne sur le sujet, qui devrait permettre d'obtenir, à terme, des données harmonisées dans ce domaine. La fréquence du suivi de ces dépenses courantes, au plan européen, sera de tous les 3 ans (dernière modification du règlement SBS). Le recensement de ces dépenses courantes a été fait en 2005, sur l'exercice 2004. En 2007, l'enquête réalisée s'intéressera donc aux dépenses d'investissement.

On peut aussi rappeler la réalisation, en 2007, d'une enquête sur la production de déchets non dangereux par les établissements industriels, présentée au § 2.1.

**Ministère de l'agriculture et de la pêche**  
**Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)**  
**Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires**

### **3. Opérations répétitives**

#### **3.3 Enquête annuelle sur les consommations d'énergie**

Conformément au dispositif présenté au Comité du Label en 2000, seront interrogés en 2007 uniquement les établissements gros consommateurs dans leur secteur d'activité, soit environ 1 100 unités. Un passage devant le Comité du label est programmé en 2006 dans le cadre de la révision quinquennale concernant les opérations permanentes.

#### **3.4 Enquête annuelle sur les dépenses destinées à protéger l'environnement**

L'enquête annuelle sur les dépenses destinées à protéger l'environnement sera de nouveau centrée en 2007 sur les seuls investissements donc avec un questionnaire réduit à un recto-verso. Limité jusqu'en 2005 aux seuls établissements industriels de 100 salariés et plus, le champ d'interrogation de cette enquête devrait, comme en 2006, être étendu par sondage aux établissements de taille inférieure. Un passage devant le Comité du label est programmé en 2006 dans le cadre de la révision quinquennale concernant les opérations permanentes ([cf. fiche d'opportunité](#)).

## **5. Aspects particuliers du programme 2007**

### **5.2. Aspects environnement**

L'enquête annuelle sur les **dépenses des IAA et scieries pour protéger l'environnement** concernait les établissements de 100 salariés et plus jusqu'à l'année 2005. L'application pleine du règlement structurel sur les entreprises a conduit le Scees à adopter une nouvelle stratégie d'observation à compter de l'année 2006 afin d'abaisser le seuil d'interrogation en complétant l'enquête actuelle par une interrogation par sondage pour les unités de moins de 100 salariés.

Le règlement européen 2150/2002 du 25 novembre 2002 prévoit la fourniture par les Etats membres à compter de l'année de référence 2004, puis ensuite à un rythme biennal, de **statistiques sur les déchets** générés par les entreprises de 10 salariés et plus. Un premier dispositif de recueil d'information, coordonné par l'Ifen, a été mis en place en 2005 pour produire la première réponse française attendue pour juin 2006. Il s'appuie sur la mobilisation des déclarations de production de déchets dangereux des installations autorisées adressées aux Drire, et sur une enquête de l'Ademe concernant les déchets industriels. Parallèlement une réflexion méthodologique en concertation avec l'Ifen, le Sessi, l'Insee et l'Ademe a été mise en place sur les évolutions souhaitables de ce dispositif afin de répondre de façon pérenne au règlement européen, l'ensemble des options concernant l'utilisation de sources administratives, d'enquêtes statistiques ou d'estimations étant ouvert afin de limiter la charge d'enquête pesant sur les établissements. Pour le Scees, la seconde fourniture de statistiques sur les déchets concernant l'année de constat 2006 devrait à nouveau s'appuyer sur des sources administratives pour le volet déchets dangereux, sur l'enquête menée par le Sessi pour la partie déchets banals et sur une expertise menée en collaboration avec l'Ademe pour les aspects concernant les déchets organiques spécifiques aux industries agricoles et alimentaires.

**Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche**  
**Direction de l'évaluation et de la prospective**

## **5. Aspects particuliers du programme 2007**

### **5.2 Aspects environnement**

L'enquête sur la R&D auprès des entreprises leur demande de préciser le pourcentage de leurs dépenses de recherche en matière d'environnement.

L'enquête auprès des acteurs ou financeurs publics sur les objectifs socio-économiques de leur recherche distingue un poste « environnement ».

## Formation Transports, tourisme

### TRANSPORTS

**Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer**  
**Direction des affaires économiques et internationales**  
**Service économie, statistiques et prospective (SESP)**

### 3. Opérations répétitives

#### 3.6.2.5. Panel de conducteurs

Panel SECODIP de 3 300 automobilistes faisant l'objet d'un cofinancement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), de l'Observatoire de l'énergie et du SESP ; déclarations chaque quinzaine des panélistes : achats d'essence, kilométrage entre deux pleins, partage ville-route-autoroute.

#### 3.6.2.6. Panel parc-auto

Panel SOFRES de 10 000 ménages, financé par l'ADEME, le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA), la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) et, certaines années, la direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR) permettant l'observation annuelle des comportements automobiles des ménages : taux d'équipement, kilométrages annuels, consommation, structure du parc, achats.

## 5. Aspects particuliers du programme 2007

### 5.2. Aspects "environnement"

Le SESP développe le chapitre du rapport de la Commission des comptes des transports de la nation (CCTN) consacré à l'environnement et aux externalités du transport, ainsi que, depuis 2004, des dossiers pluriannuels d'analyse économique des politiques publiques des transports intégrant une valorisation de ces externalités (émissions de CO<sub>2</sub>,...). Le chapitre se compose principalement de séries statistiques ou de résultats d'enquêtes régulières pouvant faire l'objet d'une mise à jour annuelle. Son élargissement s'inscrit dans le cadre d'une fonction de « veille technologique » assuré par le SESP dans ce domaine, en liaison avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Institut français de l'environnement (IFEN) et d'autres organismes spécialisés comme le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA).

Les synergies avec la Commission des comptes de l'environnement (CCEE) continueront à être recherchées. Les domaines qui concernent plus particulièrement les transports sont relatifs aux émissions de gaz à effet de serre et à l'évaluation des dépenses de protection de l'environnement, en particulier dans les domaines de l'air et de lutte contre le bruit. Le dossier « Mobilité, transport et environnement » sera rendu public en 2006.

### TOURISME

**Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer**  
**Ministère délégué au tourisme - Direction du tourisme**

## 5. Aspects particuliers du programme 2007

### 5.2. Aspects « environnement »



Comme les autres années les aspects environnementaux du tourisme seront plutôt traités sous forme de partenariats, soit avec le monde de la recherche soit avec le service statistique du ministère de l'environnement. Les nombreuses demandes d'exploitation du SdT et de l'enquête sur les déplacements à la journée nous permettant d'établir des partenariats avec les organismes en charge des questions d'environnement, sur des thèmes touchant à la fréquentation de territoires, à la pollution générée par les déplacements... Les moyens du bureau de la statistique ne lui permettent pas d'engager, sur ces ressources, des études dédiées à cette problématique.

### **5.3 Aspects « européens »**

2007 devrait être l'année d'aboutissement de la mise à jour de la directive de 1995 d'Eurostat. D'ores et déjà nous savons que parmi les nouveaux thèmes qui seront privilégiés seront présents : l'emploi, le tourisme durable, les hébergements privés et, mais de façon peut-être moins prioritaire, les comptes du tourisme, les excursionnistes et les dépenses.

## Formation Urbanisme, équipement, logement

**Insee**

**Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages**

**Division Logement**

### **5. Aspects particuliers du programme 2007**

#### **5.2. Aspects « environnement »**

Le questionnaire de l'enquête logement comprendra comme en 2002 une partie «Energie » substantielle. Les ménages seront également interrogés sur la qualité de leur environnement (qualité du logement, de l'immeuble, du quartier, bruit et isolation phonique,...).

**Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer**

**Direction des affaires économiques et internationales**

**Service économie, statistiques et prospective (SESP)**

### **5. Aspects particuliers du programme 2007**

#### **5.2 Aspects "environnement"**

Une étude exploratoire sur les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux consommations d'énergie dans les résidences principales avait été confiée par le SESP au Ceren en 2002. Une étude complémentaire sur les liens entre l'étalement urbain et les émissions de CO<sub>2</sub> a été entreprise à la demande du SESP en 2005 conjointement par le Ceren et l'Inrets. L'objet de cette étude est de dresser le bilan de l'étalement urbain en terme de gaz à effet de serre sur une agglomération en prenant compte à la fois des émissions liées à la consommation d'énergie dans les logements et les émissions liées à l'usage de transport des résidents.

Par ailleurs, rappelons que l'enquête sur les déchets issus des activités de démolition évoquée au point 3.3 a fait l'objet d'une collecte en 2005. En 2006, le SESP a satisfait aux exigences du règlement européen sur les déchets pour l'exercice 2004.

<p style="text-align: center;"><b>Fiches descriptives d'enquêtes pour information</b></p>
---

page

- « Les déchets produits par le commerce de gros et de détail en 2006 » ..... 20  
(présentée pour avis d'opportunité à la formation Commerce, services le 3 mai 2006)
  
- « Les déchets produits par des secteurs d'activité industriels en 2006 » ..... 22  
(présentée pour avis d'opportunité à la Formation Industrie, Industries agricoles et alimentaires, Énergie le 23 mai 2006)
  
- « Enquête sur les études et les investissements pour protéger l'environnement » ..... 24  
(présentée pour avis d'opportunité à la Formation Industrie, Industries agricoles et alimentaires, Énergie le 23 mai 2006)

## Fiche descriptive d'enquête pour information

### « Les déchets produits par le commerce de gros et de détail en 2006 »

(présentée pour avis d'opportunité à la formation Commerce, services le 3 mai 2006)

#### 1. Service producteur

Insee, département des activités tertiaires (maître d'ouvrage pour l'observation statistique des déchets produits par les « Activités de services »).

#### 2. Intitulé de l'enquête

« Les déchets produits par le commerce de gros et de détail en 2006 »

#### 3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif de l'enquête est d'estimer la production nationale de déchets non dangereux d'établissements du commerce de gros et de détail en 2006, en quantités physiques et avec un détail par types de déchets, ainsi que quelques éléments simples sur la destination des déchets.

#### 4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Le règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets (CE N° 2150/2002) du 25 novembre 2002 demande, dans son annexe I, d'évaluer la production de déchets (en tonnage) de 19 secteurs d'activité définis par rapport à la NACE Rév.1 en vigueur actuellement. Dans le domaine du tertiaire, trois secteurs sont concernés : les « activités de services » (NACE G à Q, sauf 51.57 et 90), le commerce de gros de déchets et débris (51.57) et l'assainissement, voirie et gestion des déchets (90).

La nomenclature des déchets comporte 48 postes : 21 catégories de déchets dangereux et 27 de déchets non dangereux (banals). Le règlement comporte une obligation de réponse biennale : mi-2006 sur l'année de référence ; mi-2008 sur 2006 ; mi-2010 sur 2008, etc. Les « activités de services » ont fait l'objet d'une dérogation (non-réponse) sur l'année 2004. Une réponse complète doit être fournie à Eurostat mi-2008 sur 2006.

Outre cette obligation européenne, il existe une forte demande nationale d'informations sur la production de déchets : il s'agit d'un enjeu important et croissant, certes environnemental, mais aussi économique et financier pour les entreprises.

#### 5. Principaux thèmes abordés

L'enquête thématique ne portera que sur les déchets non dangereux : l'Insee procédera à une exploitation centralisée de la source administrative que constituent, pour les déchets dangereux, les déclarations annuelles aux Drire.

Outre des informations concernant l'établissement enquêté (Siret, Activité [NAF], adresse et effectif salarié), les enquêtes porteront sur la production en 2006 des différentes catégories de déchets en millier de tonnes.

Quelques informations sur la destination des déchets seront également demandées.

Enfin, il est prévu d'intégrer dans quelques cas des questions d'ordre qualitatif sur les modes de gestion et de suivi des déchets.

Par rapport à la nomenclature en 27 catégories de déchets banals du règlement, un certain nombre de simplifications seront apportées, lorsque des déchets sont très spécifiques (exemple : les déchets des activités de soins) et/ou qu'il existe des informations administratives ou techniques fiables sur leurs volumes de production annuels.

**6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources** (enquêtes ou fichiers administratifs)

En ce qui concerne les « activités de services », cette enquête sur les déchets du commerce de gros et de détail s'inscrit dans la suite d'autres enquêtes, notamment celle réalisée en 2005 sur 2004 par l'Ademe et l'Ifen. Il s'agit de consolider les résultats de 2004.

Pour les autres secteurs d'activité des classes NACE G à Q et 90, d'autres sources, administratives ou techniques et d'études réalisées notamment par l'Ademe seront mobilisées pour procéder à une estimation la plus complète possible des déchets produits (déchets d'activités de bureau, d'activités de soins, de la restauration, déchets ménagers, etc.).

**7. Bases de sondage**

Répertoire Sirene, coordination du tirage des échantillons d'établissements via OCEAT (Outil de Coordination des Enquêtes auprès des Etablissements).

**8. Unités enquêtées, champ de l'enquête**

Les unités enquêtées sont les établissements (soit, selon le règlement européen, l'unité locale). Dans quelques cas (commerce de détail, notamment), une approche par les entreprises ou les groupes pourrait être effectuée. Ce point sera à examiner lors des tests préalables à la mise au point du questionnaire. Il en sera de même pour l'ajout d'éventuelles questions d'ordre qualitatif sur le suivi et la gestion des déchets. L'échantillon devrait être de l'ordre de 2 000 unités (établissements ou têtes de groupe).

**9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte**

Début des enquêtes en janvier 2007 pour une durée de collecte d'environ 3 mois.

Service réalisant la collecte : Insee, département des activités tertiaires et pôle Enquêtes Structurelles d'Entreprises de la direction régionale de Midi-Pyrénées.

**10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire**

Les tests qui seront réalisés permettront de répondre précisément à cette question. A ce stade, une réponse en quinze à trente minutes est visée. En pratique, le temps de réponse varie en fonction de la taille de l'établissement et de son organisation interne pour le suivi des déchets.

**11. Comité de concertation**

Au cours des mois de février et mars 2006, des entretiens ont eu lieu avec des organisations professionnelles du commerce et des services, l'objectif étant d'une part d'examiner les dispositifs d'informations éventuellement existants et, d'autre part, de tester les questions quantitatives et d'apprécier l'intérêt d'ajouter quelques questions d'ordre qualitatif. Un comité de concertation sera mis en place. Il comprendra des représentants d'organisations professionnelles et d'entreprises des secteurs du commerce.

**12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :**

Pas d'extensions régionales.

**13. Diffusion des résultats**

Retour d'information aux établissements enquêtés : au moins, envoi de l'Insee Première ci-après.

Rapports d'étude à destination du public : au moins un Insee Première (4 pages).

Accès gratuit à ces rapports sur le site insee.fr.

## Fiche descriptive d'enquête

### Enquête thématique « Les déchets produits par des secteurs d'activité industriels en 2006 »

(présentée pour avis d'opportunité à la Formation Industrie,  
Industries agricoles et alimentaires, Énergie le 23 mai 2006)

#### 1. Services producteurs

- Service des études et des statistiques industrielles (Sessi), sous-direction de l'ingénierie et de la coordination statistique, bureau de la méthodologie statistique (ICS).
- Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES), Sous-Direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires (SDSIAA)

Cette enquête est réalisée par le Sessi pour le compte du Sessi et du Scees, lesquels exerceront collégalement la maîtrise d'ouvrage. La maîtrise d'œuvre est confiée au Sessi.

#### 2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur la production de déchets dans l'industrie en 2006

#### 3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif de l'enquête est d'estimer la production nationale de déchets non-dangereux (non-organiques) d'établissements industriels (y compris industries agroalimentaires) en 2006, en quantités physiques et avec un détail par types de déchets, et par secteur d'activité.

#### 4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Le règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets (CE N° 2150/2002) du 25 novembre 2002 demande, dans son annexe I, d'évaluer la production de déchets (en tonnage) de 19 secteurs d'activité définis par rapport à la NACE Rév.1 en vigueur actuellement.

Tous les secteurs industriels sont concernés.

La nomenclature des déchets comporte 27 catégories de déchets non dangereux (banals), les déchets dangereux sont connus par ailleurs.

Le règlement comporte une obligation de réponse biennale : mi-2006 sur l'année de référence 2004; mi-2008 sur 2006 ; mi-2010 sur 2008, etc.

Outre cette obligation européenne, il existe une forte demande nationale d'informations sur la production de déchets : il s'agit d'un enjeu important et croissant, certes environnemental, mais aussi économique et financier pour les entreprises.

Par ailleurs, la formation Industrie, IAA, énergie du Cnis a émis un avis demandant que, pour l'année de constat 2006 observée en 2007, la production des données sur l'industrie non produites par l'exploitation de données administratives soit prise en charge par le Sessi.

#### 5. Principaux thèmes abordés

Les enquêtes thématiques ne porteront que sur les déchets non dangereux : l'Ifen procédera à une exploitation centralisée de la source administrative que constituent, pour les déchets dangereux, les déclarations annuelles aux DRIRE.

Outre des informations concernant l'identification et la taille de l'établissement (Siret, Activité [NAF], adresse et effectif salarié), les enquêtes porteront sur la production en 2006 des différentes catégories de déchets en millier de tonnes.

Des informations concernant la destination de ces déchets seront également demandées.

Par rapport à la nomenclature en 27 catégories de déchets non-dangereux du règlement, un certain nombre de simplifications seront apportées, lorsque des déchets sont très spécifiques et relatifs à des activités particulières (exemple : les déchets des activités de soins) et/ou qu'il existe des informations administratives ou techniques fiables sur leurs volumes de production annuels.

#### 6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Cette enquête s'inscrit dans la suite d'autres enquêtes, notamment celle réalisée en 2005 sur 2004 par l'Ademe et l'Ifen, sur la quasi-totalité du champ de l'industrie.

Par ailleurs, elles s'insèrent en complément d'autres sources, administratives ou techniques, et d'études ayant les mêmes objectifs mais ne couvrant que partiellement le champ sectoriel ou la nomenclature de déchets du règlement européen.

### 7. Bases de sondage

Répertoire Sirene, coordination du tirage des échantillons d'établissements via Oceat.

### 8. Unités enquêtées, champ de l'enquête

Les unités enquêtées sont les établissements (cf. pour le règlement européen, l'unité locale ou unité d'activité économique) de plus de 10 salariés.

Les **codes NAF/NACE concernés** sont les suivants :

C	Industries extractives
DA	Industries agricoles et alimentaires
DB et DC	Industrie textile et habillement, Industrie du cuir et de la chaussure
DD	Travail du bois et fabrication d'articles en bois
DE	Industrie du papier et du carton ; édition et imprimerie
DF	Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires
DG et DH	Industrie chimique, Industrie du caoutchouc et des plastiques
DI	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
DJ	Métallurgie et travail des métaux
DK, DL et DM	Fabrication de machines et équipements, Fabrication d'équipements électriques et électroniques, Fabrication de matériel de transport
DN	Autres industries manufacturières (sauf secteur 37)

Pour **tous les autres sous-secteurs d'activité du règlement** (cf. point 4 ci-dessus), des estimations de production de déchets en 2006 seront obtenues par des sources administratives ou techniques, soit dans une approche de type « filière de déchets », soit par la connaissance de la production de déchets du secteur. Les diverses études de l'Ademe seront utilisées au maximum, l'objectif étant d'alléger la charge statistique des entreprises, dans la mesure où des informations existantes peuvent être mobilisées. Au total, les activités suivantes seront intégralement traitées ainsi :

E Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau  
37 Récupération

La taille d'échantillon envisagée est d'environ 12 000 établissements, dont 1 000 au moins dans le secteur des IAA.

### 9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Début des enquêtes : septembre 2007

Durée : de l'ordre de 3 mois, y compris deux ou trois relances

Lieu : France entière

Fréquence d'actualisation : ce dispositif sera réexaminé pour la troisième réponse au règlement européen (mi-2010 sur 2008) soit dans le courant de l'année 2007.

Service réalisant la collecte : Sessi.

### 10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Les tests qui seront réalisés permettront de répondre précisément à cette question. A ce stade, une réponse en trente minutes est visée. Dans les faits, le temps de réponse varie en fonction de la taille et de la structure organisationnelle de l'établissement.

### 11. Comité de concertation

Un comité de concertation sera mis en place. Il comprendra des représentants d'organisations professionnelles et d'entreprises des secteurs industriels, ainsi que des experts du domaine des déchets.

### 12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

Il n'y a pas d'extensions régionales.

### 13. Diffusion des résultats

Une diffusion des résultats aura lieu sur le site <http://www.industrie.gouv.fr/sessi/>

Une restitution personnalisée par secteur sera faite aux établissements enquêtés.

Une publication du type « 4 pages » du Sessi sera réalisée, en prenant aussi en compte les données sur la production de déchets dangereux.

## Fiche descriptive d'enquête

### Enquête sur les études et les investissements pour protéger l'environnement Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement

(présentée pour avis d'opportunité à la Formation Industrie,  
Industries agricoles et alimentaires, Énergie le 23 mai 2006)

#### 1. Service producteur

- Service des Etudes et des Statistiques Industrielles (Sessi), Sous-Direction Ingénierie et Coordination statistique, Bureau Méthodologie des Enquêtes de secteur, Unité Energie et environnement.
- Service central des enquêtes et études statistiques (Scees), Sous-Direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires (SDSIAA), Bureau des statistiques sur les entreprises agroalimentaires

#### 2. Intitulé de l'enquête

En général : « Enquête sur les études et les investissements pour protéger l'environnement » annuellement.

Les années où l'interrogation porte également sur les dépenses courantes, l'intitulé devient : « Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement ».

#### 3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif de l'enquête est d'actualiser la connaissance sur les investissements, les coûts de fonctionnement liés et, plus généralement, l'ensemble des dépenses courantes pour protéger l'environnement, ces dépenses pouvant être réalisées à la demande des pouvoirs publics ou par auto-saisine.

#### 4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle,...) et utilisateurs potentiels des résultats

Il s'agit d'une enquête communautaire soumise au règlement n°2700/98 modifié en 2003 (Antipol soumis au SBS).

La disponibilité d'informations détaillées, notamment régionales, est utile aux services concernés du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, du ministère chargé de la recherche et du ministère de l'Écologie et du Développement Durable pour la conduite de la politique industrielle, en particulier pour le développement industriel durable. Le ministère chargé de l'agriculture, l'Ademe et l'Ifen sont également très utilisateurs.

#### 5. Principaux thèmes abordés

L'enquête couvre les dépenses suivantes :

- Etudes pour protéger l'environnement par domaine (Eaux usées, Déchets hors radioactifs, Air et climat, Bruits et vibrations, Sols, eaux souterraines et de surface, Sites, paysages et biodiversité, Autres)
- Investissements matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement (dits spécifiques) par nature (pré-traitement, traitement et élimination, Mesure et contrôle, Recyclage et valorisation, prévention des pollutions) et domaine.
- Investissements matériels partiellement dédiés à la protection de l'environnement (dites technologies propres) : équipements de production plus performants en matière environnementale par domaine
- Dépenses courantes pour protéger l'environnement
  - o Dépenses de fonctionnement des équipements entièrement dédiés à l'environnement : achats de services et coûts internes par domaine
  - o Paiement de diverses redevances, cotisations et taxes
  - o Management environnemental : Achats de services de conseil et autres liés au management environnemental, Frais internes (cellule environnement, formation, information interne et externe).
  - o Nombre de personnes affectées à la protection de l'environnement.

#### 6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)



Il n'existe pas de données alternatives à l'environnement dans le domaine industriel. Il n'y a de recouvrement avec aucune autre source.

### 7. Bases de sondage

La base de sondage pour les secteurs relevant du Sessi est le répertoire Ful. Pour les industries agroalimentaires, la base de sondage est établie à partir du Répertoire et Base d'Unités Statistiques (RÉBUS)

### 8. Unités enquêtées (nombre d'entreprises, d'établissements, de ménages, de particuliers,...), champ de l'enquête (codes NAF, champ géographique, etc.)

L'unité d'enquête est l'établissement. L'enquête portera sur un échantillon de 12 000 établissements. L'échantillon est exhaustif au-dessus d'un seuil variable par secteur d'activité. Tous les établissements producteurs de plus de 100 salariés sont interrogés. Ce seuil est abaissé à 20 salariés pour certains secteurs plus polluants (matériaux de construction, chimie de base, parachimie, sidérurgie, ...). Un sondage sera effectué pour couvrir les secteurs de 10 à 100 salariés.

### 9. Période (même approximative) et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

La collecte se déroule au deuxième et troisième trimestre de l'année N+1.

Le Sessi interroge les établissements des NAF 10 à 14 et 17 à 41 (à l'exception du 37 et 22.1), le Scees enquête les établissements des IAA des NAF 15 (sauf 15.1F et 15.8B à D) ainsi que les scieries (20.1A).

### 10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Les questions abordées dans le questionnaire font intervenir plusieurs personnes et leur réponse demande une préparation et des recherches. Pour l'enquête Etudes et investissements, le temps de réponse y compris préparation est de l'ordre de la demi-heure ; lorsqu'il y a en plus l'interrogation sur les dépenses courantes, le temps de réponse dépasse l'heure.

### 11. Comité de concertation : composition effective ou envisagée

Le comité de concertation comprend :

- des représentants du Sessi et Scees
- des représentants de la DGE,
- des représentants de l'IFEN,
- des membres du SFIC et la FIM
- des représentants de RTE et de La Lyonnaise des Eaux

### 12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

Il n'y a pas d'extension régionale.

### 13. Diffusion des résultats

Au Sessi, il n'y a plus de publication sur papier. Les tableaux sont mis à disposition sur internet. Un retour d'information est envoyé aux établissements répondants sous la forme d'un recto-verso récapitulant les principaux résultats. Un « 4 pages » d'études est envisagé.

Au Scees, une synthèse des résultats de l'enquête triennale et des enquêtes annuelles est présentée dans un 4 Pages Agreste Primeur (n°176, mars 2006 pour le dernier). Tous les ans, une note interne détaillant les résultats des enquêtes est diffusée aux Directions régionales et départementales de l'Agriculture et de la Forêt. Un recto verso en récapitulant les principaux enseignements est envoyé aux établissements interrogés avec le questionnaire de l'enquête suivante.